

Contrefaçon : état des lieux, risques et enjeux pour demain

Conférence-débat du 1^{er} juin 2006

Ont participé à la conférence-débat :

Benoît BATTISTELLI, Directeur Général de l'INPI

Bernard BROCHAND, Président du CNAC

Michel DANET, Secrétaire général de l'Organisation Mondiale des Douanes

Marc-Antoine JAMET, Président de l'Union des Fabricants

Brigitte CHARPENTIER, Présidente de la commission de protection des marques de la fédération française des industries du sport et des loisirs

Philippe KEARNEY, Sous-directeur chargé du commerce international à la Direction des douanes

La conférence est animée par Jean-Michel Descroix, Rédacteur en chef de France Bleu Nord.

Benoît BATTISTELLI

Je suis heureux d'accueillir nos invités, parmi lesquels se trouvent Bernard Brochand, Député Maire UMP de Cannes, et Président du comité national anti-contrefaçon et Michel Danet, Secrétaire général de l'Organisation Mondiale des Douanes, que je tiens plus particulièrement à remercier pour leur venue.

Un film produit par les douanes est diffusé.

Jean-Michel DESCROIX

Le film qui vous a été présenté montre bien l'ampleur du problème de la contrefaçon, qui ne touche pas exclusivement les biens de luxe. La contrefaçon est donc réellement un fléau pour tous, sans exception.

Bernard BROCHAND

C'est en effet un phénomène extrêmement important, dont la gravité est rarement mesurée. Lors de mon investiture comme Président du comité, j'ai été personnellement surpris par la nature réelle des problèmes. La question de la contrefaçon se pose à plusieurs niveaux de responsabilité : celui des producteurs, des commerçants et des consommateurs.

Le commerce de la contrefaçon représente 500 milliards d'euros chaque année, soit 8 % à 10 % du commerce mondial. La demande pour ces produits est donc importante. Il est nécessaire de

souligner que 75 % des consommateurs de produits de contrefaçon connaissent la nature du produit qu'ils achètent. Les personnes pensent faire une bonne affaire. Pourtant, ce n'est pas le cas.

Les consommateurs doivent prendre conscience des conséquences économiques et industrielles de leurs actes : 30 000 emplois sont détruits chaque année en France, et 220 000 emplois en Europe. En outre, l'argent généré par la contrefaçon permet à des réseaux mafieux - et parfois terroristes - de trouver des financements.

Jean-Michel DESCROIX

Des problèmes de santé publique sont également apparus. En effet, des médicaments contrefaits sont commercialisés, et leur impact sur la santé peut être très négatif.

Bernard BROCHAND

Des pièces détachées d'automobiles et d'avions contrefaites ont été récemment saisies, ce qui est extrêmement dangereux. De même, certains jouets contrefaisants sont inflammables et dangereux pour les enfants.

Jean-Michel DESCROIX

Une campagne de films a été diffusée à la télévision afin de sensibiliser le public.

Bernard BROCHAND

La population française est touchée à 80 % par cette campagne. Nous espérons qu'elle permettra de sensibiliser le public, qui choisira alors de se désintéresser des produits contrefaisants.

Les spots télévisés sont diffusés.

Jean-Michel DESCROIX

Ces films sont en effet saisissants. Quel est le budget de cette campagne télévisée ?

Bernard BROCHAND

Le budget global s'élève à 4 millions d'euros. A ce sujet, je tiens à remercier le ministre des finances et l'INPI pour leur participation financière. En ce qui concerne les logiciels, les entreprises constituent l'essentiel de la fraude. Les entrepreneurs présents dans la salle doivent être conscients des conséquences de leurs actes : en Europe, 40 % à 75 % des logiciels utilisés dans les sociétés sont piratés.

Jean-Michel DESCROIX

Avez-vous eu des éléments concrets sur les retombées de cette campagne de sensibilisation ?

Bernard BROCHAND

Les personnes prennent conscience des problèmes. Le film sur le piratage est très frappant. Aujourd'hui, il est nécessaire de souligner que la vente d'un kilo de haschisch rapporte désormais moins qu'un kilo de DVD.

Une affiche est présentée aux participants.

Michel DANET

La contrefaçon correspond au fait de copier un produit qui ne vous appartient pas. Ce phénomène est extrêmement ancien, et est apparu dès les origines de l'histoire. Le problème est d'une ampleur considérable, et se développe extrêmement rapidement. L'augmentation du nombre de saisies est très significative : entre 1998 et 2004, les saisies ont augmenté de 1 000 %.

La douane américaine annonce chaque année une augmentation annuelle du volume de ses saisies de l'ordre de 100 %. Pour la Corée et le Japon, les hausses sont de l'ordre de 60 %, contre 30 % en Chine. Mais les marchandises interceptées ne préjugent pas du volume réel du commerce de produits contrefaits. Trente années plus tôt, la contrefaçon était une forme d'artisanat. Aujourd'hui, c'est une industrie dangereuse, représentant de 8 % à 10 % du commerce mondial. Ce secteur constitue une économie parallèle.

Jean-Michel DESCROIX

Des pays sont-ils responsables de ce phénomène ?

Michel DANET

Un problème se pose en effet concernant la Chine, mais il est peut-être dû au fait qu'un certain nombre d'industriels ont délocalisé leurs centres de production dans ce pays. Par là même, ils ont perdu leur capacité de contrôle. La Chine innove également en matière de produits, et la contrefaçon devient également un problème pour l'économie chinoise. Dans certains endroits de la planète, la contrefaçon constitue le seul moyen de survivre pour des personnes en situation de pauvreté extrême. Le problème revêt donc plusieurs facettes : facette économique, facette sociale, santé, sécurité.

Jean-Michel DESCROIX

Une politique internationale a-t-elle été mise en place pour contrer le développement du phénomène au niveau de l'organisation mondiale des douanes ?

Michel DANET

La première étape a d'abord été celle du diagnostic : les actions menées jusqu'ici ont abouti à un échec. Toutes les actions de lutte contre la contrefaçon doivent être remises à plat. Le consommateur et le producteur doivent être sensibilisés. Les services des douanes ne peuvent s'intéresser qu'aux problèmes d'offre. Cependant, le consommateur est complice de ce système. Il ne peut continuer à acheter des produits contrefaits et, en même temps, s'inquiéter de la dangerosité des médicaments, pièces et jouets contrefaits. Une politique de sensibilisation est nécessaire, afin de développer une réelle prise de conscience. Mais les douanes n'ont aucun rôle en la matière.

Jean-Michel DESCROIX

Quels sont les secteurs actuellement les plus touchés par la contrefaçon ?

Marc-Antoine JAMET

Je tiens à préciser que, en Chine, 80 % des litiges relatifs à la contrefaçon ne concernent que le marché interne. Les délocalisations ne constituent donc pas une explication viable au développement du phénomène. Prenons un exemple dans le domaine industriel : la marque Bic n'a pas délocalisé de structure en Chine, mais est très fortement touchée par les problèmes de contrefaçon. Les pouvoirs publics chinois permettent l'existence du « marché de la soie ». En outre, la tradition, au sein du parti communiste chinois, est de privilégier le taux d'emploi et le taux de croissance, au détriment du respect des règles de droit.

Trois secteurs sont essentiellement touchés. Les marques sont tout d'abord visées ; des marques comme Christian Dior ou Dom Pérignon en constituent des exemples représentatifs. Le deuxième secteur est l'innovation, plus précisément les produits dans le domaine du son et de l'image et les logiciels. Enfin, le troisième domaine est la publicité, la notoriété ; le maillot de la coupe du monde de Zidane est un exemple de produit contrefait. Le contrefacteur ne prend, pour sa part, jamais en charge les dépenses en amont et en aval.

Mais l'acheteur oublie qu'en ne payant pas la licence de son logiciel de bureau, il ne permet pas le paiement du logiciel de cadastre de mairie, ou de gestion des importations. La perte économique n'est pas le seul problème : aucun acheteur de Dom Pérignon n'est heureux d'acheter un vin de mauvaise qualité. En revanche, quand, dans un aéroport, j'aperçois des produits de mauvaise qualité copiant la marque, je m'interroge sur la pertinence de la continuation de l'effort d'innovation.

Jean-Michel DESCROIX

Le groupe LVMH est victime de ce phénomène. La prise de conscience a-t-elle été trop lente de la part des pouvoirs publics ?

Marc-Antoine JAMET

Certains affirmaient, il y a une dizaine d'années, que le fait d'être copié par d'autres était une bonne chose, et constituait un signe de succès. Les acteurs qui tenaient ce discours ont tous disparu.

Des personnes comme Messieurs Brochand, Mongin, Battistelli, Copé et Sarkozy ont permis de réelles avancées dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon.

Jean-Michel DESCROIX

La prise de conscience ne date donc que de l'an 2000, environ.

Marc-Antoine JAMET

Le développement de la mondialisation et la possibilité d'acheter sur Internet ont constitué des facteurs d'expansion qui ont participé de la prise de conscience collective.

Jean-Michel DESCROIX

Quelles sont les prochaines étapes de la lutte contre la contrefaçon ?

Bernard BROCHAND

Il est en premier lieu indispensable d'amener les consommateurs à prendre conscience des conséquences désastreuses de la contrefaçon. Un changement de comportement doit apparaître, comme en matière de sécurité routière. Les actions concerneront tous les domaines, afin de protéger la créativité. La proximité fait partie des axes de progrès : en effet, des accords vont être signés avec des mairies, afin de lutter contre le phénomène.

Jean-Michel DESCROIX

Avez-vous prévu de conclure un accord avec Martine Aubry, Maire socialiste de Lille, par exemple ?

Bernard BROCHAND

Pourquoi pas ? Toutes les bonnes volontés doivent s'allier pour lutter contre la contrefaçon. L'engagement contractuel avec les Villes fait partie des perspectives de court terme, et des travaux ont été menés avec l'AMF (l'Association des Maires de France) à ce sujet.

Jean-Michel DESCROIX

Par exemple, un contrat devrait être signé avec Marseille à brève échéance.

Bernard BROCHAND

Tout à fait.

Jean-Michel DESCROIX

La ville de Marseille constitue en effet une plaque tournante du commerce de la contrefaçon.

Un film réalisé par France 2, sur le thème de la soie en Chine, est diffusé.

Jean-Michel DESCROIX

Brigitte Charpentier, responsable juridique d'Adidas France, est Présidente de la commission protection des marques de la FIFAS. Elle va nous apporter des précisions sur son secteur d'activité, qui représente 60 % des produits contrefaits saisis.

Brigitte CHARPENTIER

Le domaine du sport est très fortement touché par la contrefaçon. L'industrialisation de la contrefaçon est apparue il y a quinze ans environ.

Jean-Michel DESCROIX

Avez-vous des exemples ?

Brigitte CHARPENTIER

Ce sont les grandes marques, comme Adidas, Nike, Reebok, mais également les skis Rossignol dans un autre registre, qui sont touchées. Tous les produits sont concernés, et les plus touchés sont identifiés en matière de textile : maillots de foot, tee-shirts. Egalement, les chaussures et accessoires font partie des produits les plus copiés.

Christophe ZIMERMAN

La contrefaçon évolue très rapidement. Je vous présente en premier lieu un tee-shirt de contrefaçon de très mauvaise qualité. Il comprend quatre contrefaçons différentes : les trois bandes de la marque sont dessinées, mais le nom n'est pas écrit. En outre, le coq est mal dessiné. Le design n'est pas le même, et le logo de la FIFA ne comporte pas les mentions légales.

Jean-Michel DESCROIX

Le consommateur doit donc être extrêmement attentif au moment de ses achats.

Michel DANET

Je suis plus sévère que vous avec le consommateur. A mon sens, il sait qu'il prend un risque lors d'un achat. Il sait que, quand il achète un maillot de foot dans la rue, il est probable qu'il soit contrefait.

Brigitte CHARPENTIER

En ce qui concerne le maillot présenté, la comparaison de la copie et de l'original fait apparaître que le filigrane est différent, et les coutures sont mal faites. En outre, l'hologramme est faux.

Marc-Antoine JAMET

Les contrefacteurs scannent les produits sur les publicités télévision. Cela leur permet de copier rapidement, à tel point qu'ils sont capables de produire aussi rapidement les produits copiés que les produits originaux.

Brigitte CHARPENTIER

Pour les contrefacteurs, tous les moyens sont bons pour obtenir des informations. Je peux vous présenter des produits que la marque Adidas ne produit pas.

Jean-Michel DESCROIX

Que font les douanes à ce sujet ? Quels sont vos moyens d'action ?

Philippe KEARNEY

De très nombreuses saisies ont lieu. L'augmentation de leur nombre est importante. En 1994, 200 000 articles ont été saisis, contre 5,6 millions en 2005. Le ministre de l'économie souhaitait que la hausse du nombre de saisies soit de l'ordre de 10 %. L'augmentation réelle s'est finalement située à 71 %.

Jean-Michel DESCROIX

Dans le Nord-Pas-de-Calais, 150 000 articles ont été saisis, soit une hausse de 54 %.

Philippe KEARNEY

Chaque semaine, plusieurs milliers d'articles sont saisis en Nord-Pas-de-Calais.

Jean-Michel DESCROIX

Quels sont les moyens de recherche des douanes ?

Philippe KEARNEY

Un service national de douane judiciaire a été créé, dont la moitié des effectifs travaille sur les problèmes de contrefaçon. Les douaniers surfent sur Internet, et contrôlent le fret express.

Jean-Michel DESCROIX

Un service dédié aux contrefaçons existe-t-il au sein des douanes françaises ?

Philippe KEARNEY

Non, mais des spécialistes de la contrefaçon sont présents dans tous les services. Les techniques sont les mêmes que celles utilisées dans le cadre de la lutte contre la drogue, le tabac et l'alcool.

Jean-Michel DESCROIX

La coopération internationale existe-t-elle entre les différents services de douanes ?

Marc-Antoine JAMET

Sans coopération avec ses collègues étrangers, un service de douane est aveugle. La coopération doit exister également au sein d'un Etat, notamment avec les services de police et de justice. Les juges doivent prendre conscience du fait que la contrefaçon est un crime.

Jean-Michel DESCROIX

Quelles sont les sanctions ?

Benoît BATTISTELLI

Pour l'importateur, le montant de l'amende correspond à deux fois la valeur du produit authentique. En outre, le bien est détruit et saisi. De même, le véhicule permettant de le transporter est saisi. La loi française indique par ailleurs que la peine maximale s'élève à cinq années de prison et 500 000 euros d'amende. La faiblesse des risques, rapportée à l'importance des gains, motive les contrefacteurs.

Jean-Michel DESCROIX

Quelle est la fonction de l'INPI ?

Benoît BATTISTELLI

L'INPI a pour principale mission d'enregistrer les titres de propriété industrielle : des marques, brevets et dessins et modèles. La discussion sur la propriété n'intervient qu'après enregistrement des droits. L'institut traite 17 000 demandes de brevet par an, ainsi que 70 000 demandes de marque, et 70 000 demandes de dessins et modèles. Sur ce thème, la France est extrêmement bien positionnée.

Jean-Michel DESCROIX

Avec Internet, la contrefaçon a pu se développer de manière exponentielle.

Marc-Antoine JAMET

La concomitance du paiement par cartes bancaires et de l'achat par Internet ont permis le développement de masse de la contrefaçon en France. Auparavant, l'hexagone n'était qu'un lieu de transit. Désormais, la consommation de produits contrefaits s'est développée. En matière de médicaments, le danger est réel, notamment avec les ventes de Viagra et de coupe-faims. Le trio constitué par le médecin, le pharmacien et la sécurité sociale est mis à mal. Les fournisseurs d'accès comme Google, Price Minister ou eBay devraient prendre leurs responsabilités. En effet, eBay est à mon sens le premier marché du faux, du recel et du vol en Europe. En revanche, un changement de comportement est apparu du côté des transporteurs express. Certaines adresses ne sont plus acceptées par les transporteurs, qui en ont assez de payer des amendes.

Jean-Michel DESCROIX

Vous accusez les hébergeurs de sites d'être complices de ce système, et de faire du recel. Vous êtes très sévère.

Marc-Antoine JAMET

Non, je mets en avant des problèmes concrets. Nous avons visité avec François Loos une des principales gares de Shanghai. Les policiers qui accompagnaient le membre du gouvernement ont feint l'étonnement lorsque des contrefaçons ont été découvertes. La stratégie évolue, et des procédures sont lancées contre des municipalités et Etats, les transitaires, ainsi que les compagnies de containers. Dans le domaine d'Internet, le même raisonnement doit être tenu.

Benoît BATTISTELLI

Le problème de la responsabilité des fournisseurs d'accès se pose, et ce tant en termes de commerce de produits contrefaisants que de contenu des sites internet. La loi de confiance dans l'économie numérique a établi clairement la responsabilité des différents intervenants.

Globalement, il est nécessaire d'insister sur le fait que la contrefaçon peut être combattue, dans le cadre de partenariats privé et public. La structure du CNAC est originale, et donne d'excellents résultats. Par ailleurs, la coopération internationale s'avère indispensable.

Christophe ZIMERMAN

En ce qui concerne les produits contrefaits, l'évolution des pratiques peut être illustrée à l'aide de deux exemples. Par exemple, pour le Viagra, les pilules sont apparues tout d'abord avec une taille inférieure. Ensuite, la taille a été améliorée, puis l'hologramme de protection également falsifié. Pour les CD, il y a deux ans, les copies nécessitaient le passage d'un camion. Désormais, une

simple maquette tenant dans une poche est suffisante pour produire 400 000 DVD. Les douaniers sont donc confrontés à des problèmes techniques de plus en plus importants.

En Russie, 11 millions de fausses vignettes fiscales ont été produites. Ainsi, 11 millions de bouteilles de vodka contrefaites peuvent circuler. Récemment, un chocolat FIFA 2006 contrefait - alors même que la FIFA ne produit aucun chocolat - a été identifié.

Jean-Michel DESCROIX

De nombreux autres produits sont contrefaits.

Christophe ZIMERMAN

Vous constaterez que les contrefaçons ne concernent pas que les produits à forte valeur ajoutée. Par exemple, même au Sénégal, des dentifrices uniquement produits au Sénégal sont désormais contrefaits.

Débat avec la salle

Une intervenante

Je souhaitais avoir des précisions relatives à la nature et aux quantités de produits saisis dans le Nord-Pas-de-Calais.

Philippe KEARNEY

La contrefaçon est importée ; elle se situe donc dans les principaux aéroports et ports. Dans le Nord-Pas-de-Calais, les saisies sont essentiellement effectuées sur les routes. Récemment, en une journée, des produits d'une valeur marchande de l'ordre d'un million d'euros ont été saisis, à Dunkerque. Ce montant correspond au volume national de saisies en une journée. Des cigarettes et des parfums, par exemple, peuvent être saisis.

Benoît BATTISTELLI

Je tiens à préciser que le site lillois est la deuxième implantation de France.

Marc-Antoine JAMET

Je souhaite apporter des précisions sur la nature des parfums contrefaits. Le lancement d'un parfum coûte de l'ordre de 10 millions d'euros à 20 millions d'euros. Entre 500 et 1 000 parfums sont lancés chaque année. Une dizaine, tout au plus, dureront environ trois ans. L'investissement est donc énorme pour la création, mais 10 000 euros suffisent pour copier un parfum. Cependant, les

contrefacteurs ne reproduisent pas à l'identique, et n'introduisent pas toujours de dénaturant d'alcool, ou n'insèrent pas les senteurs ou caractéristiques les plus onéreuses. Leurs produits posent alors des problèmes de qualité.

Une intervenante

Eu égard aux quantités de produits contrefaits, il est certainement possible de fermer les entreprises qui sont complices des pratiques de contrefaçon. Par ailleurs, est-il possible d'aider les petites entreprises à se défendre ?

Benoît BATTISTELLI

Le système judiciaire doit être efficace, et protéger les droits des entreprises. L'institut travaille également sur un autre domaine : l'indemnisation du préjudice. Des pôles judiciaires spécialisés sont actuellement mis en place, pour que les sanctions soient suffisamment lourdes.

Par ailleurs, le montant des dommages et intérêts, aujourd'hui faible, fait l'objet d'un travail spécifique. Une directive communautaire va bientôt être appliquée en France, alourdissant ainsi les sanctions financières, afin de mieux protéger les propriétaires des données ou brevets. Enfin, l'INPI lutte contre l'apparition potentielle de zones de non droit en France.

Michel DANET

Sur le plan juridique, il est clair que les accords de Genève n'ont pas atteint leurs objectifs. Notre méthode de travail n'a pas été optimale, en matière de lutte contre la contrefaçon. En effet, de nombreux produits ont été saisis et détruits. Cependant, les pouvoirs publics n'ont pas su remonter les filières de production. En France, la législation est satisfaisante. En revanche, elle l'est moins au niveau européen. Dans le monde, des zones de non droit existent. Des pays développés comme le Canada, le Mexique et la Norvège n'ont pas confié de pouvoir à leurs douanes en matière de contrefaçon. Au Canada, par exemple, seule la police montée s'intéresse aux problèmes de contrefaçon, ce qui ne constitue pas, pour elle, une mission prioritaire.

Un intervenant

La France est dotée d'un arsenal juridique de qualité, mais des récidivistes existent toujours. Comment l'INPI se positionne-t-elle sur cette question ?

Philippe KEARNEY

Des progrès en matière de répression doivent clairement être faits. Les milieux judiciaires ont été sensibilisés à ce délit, auparavant considéré comme un délit peu grave.

Michel DANET

Notre slogan est en train de changer à propos de la contrefaçon, et plusieurs nouvelles expressions peuvent être utilisées : « la face cachée de la globalisation », « le mouton noir de la mondialisation » ou « le crime du XXIème siècle ».

Jean-Michel DESCROIX

Une ligne d'information pour la lutte contre la contrefaçon a récemment été ouverte, au numéro suivant : 0820 222 622.

Benoît BATTISTELLI

Les personnes qui appellent ce numéro pourront y obtenir des informations sur les problèmes de contrefaçon. Une vingtaine d'emplois ont été créés à l'occasion du lancement de la ligne.